



DÉPENSES FISCALES

ÉDITION 2022

Sommaire

Mars 2023

MOT DE LA SOUS-MINISTRE

Monsieur le Ministre,

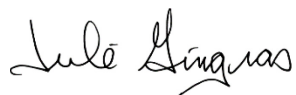
J'ai le plaisir de vous transmettre l'édition 2022 des *Dépenses fiscales*, qui a été réalisée par le ministère des Finances en collaboration avec Revenu Québec.

Le ministère des Finances publie chaque année le rapport sur les dépenses fiscales du gouvernement. La publication de ce rapport contribue à l'amélioration de la transparence à l'égard des informations financières du gouvernement communiquées à la population.

Le document présente une description des dépenses fiscales du régime fiscal québécois et le coût qui y est rattaché pour la période allant de 2017 à 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

La sous-ministre des Finances,



JULIE GINGRAS

À PROPOS

Le régime fiscal a pour principal objectif de générer un niveau de revenus adéquat, permettant au gouvernement de financer ses activités. Il a également d'autres fins : le gouvernement l'utilise pour poursuivre certains objectifs stratégiques, notamment sur les plans économique, social et culturel. Par exemple, il permet de soutenir le développement économique, d'encourager l'épargne en vue de la retraite, de protéger les ménages à faible revenu ou d'aider financièrement les familles.

Au fil des ans, le gouvernement a ainsi introduit dans le régime fiscal plusieurs mesures, couramment appelées « dépenses fiscales », qui lui permettent d'accorder des allègements fiscaux à des groupes déterminés de particuliers ou d'entreprises, ou à l'égard de certaines activités.

Les dépenses fiscales ont notamment pour effet de réduire ou de différer les impôts et les taxes autrement payables par les contribuables. Elles peuvent prendre plusieurs formes, par exemple celles de revenus non assujettis à l'impôt, d'exemptions de taxe, de remboursements de taxe, de déductions dans le calcul du revenu imposable, de crédits d'impôt ou de reports d'impôt.

Le présent document vise à faire le point sur les dépenses fiscales du régime québécois. Il présente la description des dépenses fiscales dans huit champs fiscaux¹ ainsi que le coût de chacune d'elles pour le gouvernement au cours des années 2017 à 2023.

Notons que l'analyse présentée dans ce document tient compte des mesures fiscales annoncées en date du 31 décembre 2022 et qui ont un coût pour les années 2017 à 2023.

¹ Les champs fiscaux sont présentés à la page A.3 de la section « Méthodologie ».

SOMMAIRE

Le présent document vise à donner les informations pertinentes sur les dépenses fiscales du régime québécois et à quantifier le coût de chacune d'elles pour le gouvernement.

À cet égard, il convient de souligner qu'une comptabilisation des dépenses fiscales ne constitue pas une évaluation de la politique fiscale du gouvernement ni une évaluation de la pertinence de maintenir les mesures du régime québécois.

Ce document comporte trois sections.

- La **section « Méthodologie »** vise à fournir une définition des dépenses fiscales et à présenter leurs objectifs. Elle précise également la méthode permettant de déterminer les dépenses fiscales.
- La **section « Portrait et évolution »** est consacrée aux divers éléments qui se rapportent aux estimations du coût des dépenses fiscales. On y présente notamment la liste et le coût des dépenses fiscales relatives aux impôts des particuliers et des sociétés ainsi qu'aux taxes à la consommation.
- La **section « Description des mesures »**, qui comporte trois parties, décrit brièvement chacune des dépenses fiscales. La première partie se rapporte aux dépenses fiscales liées au régime d'imposition des particuliers, la deuxième, aux dépenses fiscales liées au régime d'imposition des sociétés, et la troisième, aux dépenses fiscales liées au régime des taxes à la consommation.

Il est important de noter que les descriptions des mesures fiscales contenues dans le présent document ne visent qu'à donner une idée générale du fonctionnement de ces mesures. Ces descriptions ne constituent pas une interprétation juridique et ne remplacent pas les dispositions législatives ou réglementaires pertinentes.

1. PORTRAIT POUR 2022

Le régime fiscal du Québec comporte 283 dépenses fiscales. On en trouve 153 qui sont liées au régime d'imposition des particuliers, 85 qui sont associées au régime d'imposition des sociétés et 45 qui sont reliées au régime des taxes à la consommation.

Bien qu'elle doive être interprétée avec prudence², la somme des coûts des dépenses fiscales demeure utile pour que leur importance puisse être démontrée. Ces dépenses totalisent près de 51,5 milliards de dollars en 2022, soit l'équivalent de 41,0 % de l'ensemble des revenus fiscaux du gouvernement³.

Dans ce montant, près de 37,3 milliards de dollars sont liés à l'impôt sur le revenu des particuliers, plus de 5,9 milliards de dollars, au régime d'imposition des sociétés, et plus de 8,3 milliards de dollars, au régime des taxes à la consommation. Ces montants représentent respectivement 72,4 %, 11,5 % et 16,2 % de l'ensemble des dépenses fiscales.

Les mesures visant les particuliers représentent 43,6 milliards de dollars en dépenses fiscales, comparativement à 7,9 milliards de dollars pour celles qui s'appliquent aux sociétés.

TABLEAU 1

Coût global des dépenses fiscales – 2022

	Particuliers (en M\$)	Sociétés (en M\$)	Total	
			(en M\$)	(répartition en %)
Régime d'imposition des particuliers	37 282,3	—	37 282,3	72,4
– En pourcentage de l'impôt des particuliers ^{(1),(2)}	—	—	55,6	—
Régime d'imposition des sociétés	—	5 905,5	5 905,5	11,5
– En pourcentage de l'impôt des sociétés ^{(1),(2)}	—	—	23,5	—
Taxes à la consommation	6 327,0	2 012,1	8 339,1	16,2
– En pourcentage des taxes à la consommation ⁽²⁾	—	—	24,9	—
TOTAL	43 609,3	7 917,6	51 526,9	100,0
– En pourcentage des revenus fiscaux⁽²⁾	—	—	41,0	—

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Est incluse la cotisation au Fonds des services de santé.

(2) Le pourcentage est calculé avant la prise en compte des dépenses fiscales dans les revenus fiscaux.

² Pour de plus amples renseignements, voir la page A.17 de la section « Méthodologie ».

³ Le pourcentage est calculé avant la prise en compte des dépenses fiscales dans les revenus fiscaux.

2. ÉVOLUTION DE 2017 À 2023

En 2017, le coût de l'ensemble des dépenses fiscales était de 33,7 milliards de dollars. En 2023, il s'élèvera à 47,2 milliards de dollars. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution, en particulier les modifications apportées à la politique fiscale et l'évolution de l'économie du Québec.

TABLEAU 2

Évolution du coût des dépenses fiscales – 2017 à 2023 (en millions de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Impôt des particuliers							
– Aînés et aidants naturels	1 159,1	1 324,4	1 387,8	1 547,3	1 672,0	3 334,8	3 502,5
– Bénéficiaires d'un soutien au revenu	1 921,7	1 975,9	2 036,2	2 108,3	2 092,9	9 330,3	2 138,8
– Épargnants en vue de la retraite	10 383,3	9 083,7	11 008,6	9 947,2	11 005,8	11 347,3	12 828,7
– Familles	3 759,1	3 793,6	4 110,0	4 406,1	4 819,5	4 906,6	5 241,1
– Travailleurs	1 298,4	1 429,9	1 634,0	1 452,7	1 548,0	1 539,2	1 592,3
– Entreprises et placements	2 799,9	2 734,0	2 901,3	3 551,4	4 332,9	4 158,0	4 345,3
– Autres dépenses fiscales	2 262,4	2 395,7	2 410,7	2 331,1	2 573,2	2 666,1	2 707,6
Sous-total – Impôt des particuliers	23 583,9	22 737,2	25 488,6	25 344,1	28 044,3	37 282,3	32 356,3
Impôts des sociétés							
– Crédits d'impôt et autres incitatifs	1 746,8	1 915,8	2 900,9	2 665,8	2 890,0	3 337,2	3 399,6
– Mesures d'harmonisation avec le régime fiscal fédéral	1 408,9	1 976,8	1 864,0	1 831,4	2 129,0	2 423,0	2 455,4
– Autres dépenses fiscales	196,1	198,0	179,1	190,2	122,7	145,3	164,7
Sous-total – Impôts des sociétés	3 351,8	4 090,6	4 944,0	4 687,4	5 141,7	5 905,5	6 019,7
Taxes à la consommation							
– Biens et services détaxés	2 675,3	2 773,8	2 885,9	3 130,1	3 238,0	3 450,2	3 607,4
– Biens et services exonérés	1 882,3	1 933,4	2 012,3	1 913,7	2 021,3	2 194,7	2 312,9
– Remboursements de taxe	1 240,3	1 427,1	1 397,2	1 522,3	1 585,6	1 664,0	1 857,9
– Autres dépenses fiscales	939,4	976,0	1 025,0	971,2	996,9	1 030,2	1 072,9
Sous-total – Taxes à la consommation	6 737,3	7 110,3	7 320,4	7 537,3	7 841,8	8 339,1	8 851,1
TOTAL	33 673,0	33 938,1	37 753,0	37 568,8	41 027,8	51 526,9	47 227,1

Note : Il s'agit d'estimations pour 2017 à 2020 et de projections pour 2021 à 2023.

□ Impôt des particuliers

De 2017 à 2023, les dépenses fiscales liées au régime d'imposition des particuliers auront augmenté en moyenne de 5,4 % par année.

— En 2023, le coût global sera de 32,4 milliards de dollars, alors qu'il s'élevait à 23,6 milliards de dollars en 2017.

Le coût des dépenses fiscales de la catégorie « Épargnants en vue de la retraite » passera de 10,4 milliards de dollars en 2017 à 12,8 milliards de dollars en 2023, ce qui représente 27,9 % de l'augmentation du coût global.

Par ailleurs, les mesures destinées à certains groupes de contribuables représentent la plus grande partie du coût des dépenses fiscales liées au régime d'imposition des particuliers. En 2023, sur les 32,4 milliards de dollars de dépenses fiscales :

— 27,4 milliards de dollars seront liés aux mesures destinées à certains groupes de contribuables, soit 84,6 % du coût total;

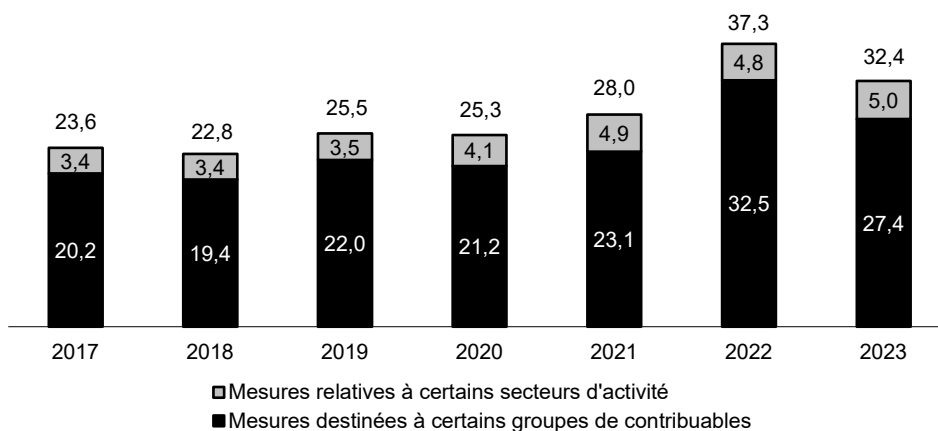
— 5,0 milliards de dollars seront liés aux mesures fiscales destinées à certains secteurs d'activité, soit 15,4 % du coût total.

GRAPHIQUE 1

Évolution des dépenses fiscales liées au régime d'imposition des particuliers

– 2017 à 2023

(en milliards de dollars)



Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Il s'agit d'estimations pour 2017 à 2020 et de projections pour 2021 à 2023.

□ Impôts des sociétés

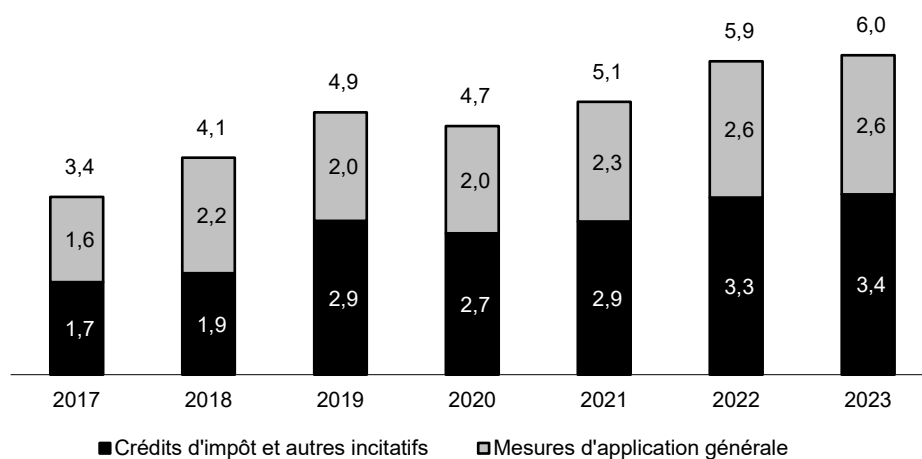
Entre 2017 et 2023, le coût des dépenses fiscales liées au régime d'imposition des sociétés connaît une croissance annuelle moyenne de 10,3 %.

En 2017, le coût global était de 3,4 milliards de dollars, alors qu'il s'élèvera à 6,0 milliards de dollars en 2023, soit 3,4 milliards de dollars en crédits d'impôt et autres incitatifs et 2,6 milliards de dollars en mesures d'application générale.

De 2017 à 2023, le coût des crédits d'impôt et autres incitatifs aura doublé, passant de 1,7 milliard de dollars à 3,4 milliards de dollars.

GRAPHIQUE 2

Évolution des dépenses fiscales liées au régime d'imposition des sociétés – 2017 à 2023
(en milliards de dollars)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

□ Taxes à la consommation

Le coût des dépenses fiscales liées au régime des taxes à la consommation affiche une croissance annuelle moyenne de 5,8 % de 2017 à 2023. Cette croissance reflète entre autres la hausse des dépenses en biens et services au cours de cette période.

— En 2023, le coût s'élèvera à 8,9 milliards de dollars, alors qu'en 2017, il s'établissait à 6,7 milliards de dollars.

Puisqu'il n'y a pas eu beaucoup de changements apportés au régime des taxes à la consommation entre 2017 et 2023, la croissance des dépenses fiscales pour cette période reflète principalement la hausse de la consommation des biens et services.

GRAPHIQUE 3

**Évolution des dépenses fiscales liées au régime des taxes à la consommation
– 2017 à 2023**
(en millions de dollars)

